

Commune de Montfort - Aliénation du droit d'usage de la Source de Ninchaux au Syndicat d'Adduction d'Eau de Montfort-Pointvillers

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville dispose d'un droit d'usage de la source de Ninchaux (commune de Montfort) qui alimentait autrefois l'Institut Médico-Pédagogique. Après avoir acquis les parcelles cadastrées section B n° 109, 111 et 113 sur lesquelles se trouve la source, le Syndicat d'Adduction d'Eau de Montfort-Pointvillers aménagea le captage, en 1964, afin d'utiliser le trop-plein de la source. Celle-ci est maintenant devenue inutile pour l'Institut Médico-Pédagogique qui est alimenté par le Syndicat. Ce dernier a donc sollicité l'acquisition du droit d'usage afin de procéder à des travaux d'aménagement.

Le 25 avril 1991, la Commission Eau-Assainissement a émis un avis favorable à l'unanimité pour céder, moyennant le franc symbolique, le droit d'usage de la source de Ninchaux au Syndicat d'Adduction d'Eau de Montfort-Pointvillers.

La recette sera encaissée sur le chapitre 922.210.00501.30400.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette aliénation et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité.